

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
COMITE DE POLE
PETR PAYS DU LUNEVILLOIS

SEANCE DU 23 JUIN 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	22	27

Date de convocation
17 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois juin à vingt heures, le comité de pôle, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en comité de pôle, salle Mansuy-rue de l'abbé Mansuy à BADONVILLER, sous la présidence de **Philippe DANIEL**, président.

Présents : **Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Francine GARNIER, Dominique GEORGE, Christian GEX, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Pascal PLUMET, Gérard RITZ.**

Excusée : **Laurie JOCHAUD DU PLESSIX** remplacée par **Francine GARNIER.**

Absents : **Fabrice BOYER, Laure VOURION.**

Procuration : **Jonathan KURKIENCY** donne procuration à **Linda KWIECIEN, Thierry MERCIER** donne procuration à **Maurice HERIAT, Catherine PAILLARD** donne procuration à **Jacques LAMBLIN, Christophe SONREL** donne procuration à **Olivier MARTET, René WAGNER** donne procuration à **Jacques LAVOIL.**

Voix consultatives : **Sophie LEHE** présente, **Claude RICHARD** excusés

Monsieur Philippe COLIN a été nommé secrétaire de séance

N° de délibération : 2021_031

Objet : Soutien ANCT pour élaboration et animation du Pacte Territorial de Croissance et Rénovation Energétique

Vu la construction du PTRTE à l'échelle du territoire du Pays du Lunévillois

Vu la possibilité pour les PETR de solliciter l'ANCT pour un appui financier à la réalisation des PTRTE

Le Président expose la convention de subventionnement de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) dans le cadre de la mise en place du PTRTE permettant d'accorder au Pays une enveloppe forfaitaire de 20 000 euros sur présentation d'une facture externe. Cette mission a été confiée à l'agence SCALEN.

Délibération :

Sur présentation du Président et vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité
- **VALIDE** la demande de financement auprès de l'ANCT
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de subventionnement avec l'ANCT et tous les documents nécessaires et afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le président, Philippe DANIEL

